



# ANDRÉ RENAULT

ARTISAN LITIER FRANÇAIS DEPUIS 1960



**LE TRI**  
**+ FACILE**



CARTON



FILM



NOTICE



BAC DE TRI

*Séparez les éléments avant de trier*



FR

Donnez ou recyclez  
vos meubles.



Association

OU



Magasin

OU



Déchèterie

<https://quefairedelesdechets.fr>

Cachet du distributeur / Distributor's stamp



 **ANDRÉ  
RENAULT**

André Renault - BP 8  
44530 SAINT-GILDAS-DES-BOIS

Novembre 2023



# ANDRÉ RENAULT

ARTISAN LITIER FRANÇAIS DEPUIS 1960

**8 ANS**

MATELAS  
Mattress

Avec l'achat d'un sommier  
André Renault

**5 ANS**  
Si achat  
matelas seul

**+ 1 AN**

EXTENSION\*

**GARANTIE**

## Contrat de garantie commerciale

Commercial Warranty Agreement

\* voir modalités à l'intérieur

# Félicitations !

Vous venez d'acquérir un matelas André Renault. Il a été fabriqué et contrôlé avec le plus grand soin. Avant toute utilisation nous vous invitons à lire la garantie ainsi que les recommandations ci-après. Ces dernières vous permettront d'utiliser votre literie dans les meilleures conditions. Nous vous souhaitons de très bonnes nuits.

## Enregistrement en ligne

Bénéficiez d'un an de garantie supplémentaire (en plus des 5/8 ans de garantie prévus au titre de la présente garantie commerciale) sur votre produit ! Pour cela il convient :

- de faire remplir le coupon en fin de contrat de garantie commerciale par le distributeur d'André Renault

- et de compléter en ligne les informations demandées dans le formulaire de garantie dans la section « garantie et satisfaction » (<https://www.andre-renault.com/content/33-formulaire-de-garantie>) disponible sur [www.andre-renault.com](http://www.andre-renault.com) dans un délai de 8 jours à compter de la date d'achat (la date inscrite sur le présent document faisant foi).

Le volet du client doit être conservé par l'acheteur avec la facture correspondante et présentée pour toute mise en œuvre de la garantie.

Cet enregistrement en ligne nous permet de collecter vos données personnelles afin de vous adresser des communications commerciales.

## Modalités de mise en oeuvre des garanties légales

Conformément aux dispositions de l'article D. 211-2 du Code de la consommation et de son annexe, l'acheteur est expressément informé qu'il dispose de garanties légales (garantie légale de conformité et garantie des vices cachés) dans les conditions suivantes :

« Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci ».

« Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci ».

« La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien ».

« La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui ».

« Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale ».

« Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien ».

« Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

« 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien » ;

« 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours » ;

« 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement » ;

« 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse ».

« Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable ».

« Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur ».

« Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état ».

« Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation ».

« Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation) ».

« Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien ».

## Garantie commerciale

En plus des garanties légales ci-dessus décrites, ANDRÉ RENAULT accorde à l'acheteur une garantie contractuelle complémentaire dégressive dans les conditions et selon les modalités décrites ci-dessous. La présente garantie commerciale est accordée gratuitement à l'acheteur, sous réserve des conditions de dégressivité décrite dans la section fonctionnement de la garantie.

La présente garantie commerciale est valable pour les achats réalisés en France métropolitaine (hors Corse).

La présente garantie commerciale est accordée à l'acheteur par ANDRÉ RENAULT, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 7.847.360,00€, régulièrement inscrite au RCS de SAINT-NAZAIRE sous le n° 408 570 356, dont le siège social est situé ZI Beausoleil, route de Missillac à SAINT-GILDAS-DES-BOIS (44530), par l'intermédiaire de ses distributeurs revendeurs que vous retrouverez sur le site André Renault : [andre-renault.com/magasin-literie](http://andre-renault.com/magasin-literie)

### Durée de la garantie

ANDRÉ RENAULT garantit votre achat pendant un délai de 5 ans pour l'achat d'un matelas seul (ou 6 ans, si l'acheteur s'est enregistré en ligne – voir modalités à la page 2) ou pendant un délai de 8 ans pour l'achat d'un matelas couplé avec un sommier André Renault (ou 9 ans, si l'acheteur s'est enregistré en ligne – voir modalités à la page 2) à compter de la date d'achat indiquée par votre vendeur sur le présent contrat de garantie commerciale.

Lorsque l'acheteur demande à ANDRÉ RENAULT, pendant le cours de la garantie légale ou de la garantie commerciale qui lui a été consentie, une remise en état couverte par cette garantie, toute période d'immobilisation suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation ou remplacement du bien en cause, si ce point de départ s'avère plus favorable pour lui. Le délai de garantie est également suspendu lorsque l'acheteur et ANDRÉ RENAULT entrent en négociation en vue d'un règlement à l'amiable (article L.217-28 du Code de la consommation).

Sans préjudice de l'application des garanties légales telle que rappelée ci-dessus, la présente garantie commerciale d'une durée de 8 ans sera dégressive

au-delà de 5 ans, dans les conditions suivantes :

De la première année à la fin de la cinquième année, en cas de mise en œuvre de la garantie, ANDRÉ RENAULT prendra en charge la totalité (100 %) du prix de la réparation ou du remplacement du Produit,

Pendant toute la sixième année, ANDRÉ RENAULT prendra en charge le coût de réparation ou de remplacement du produit dans la limite de 70 % de son prix d'achat, le reste éventuel étant à la charge de l'acheteur,

Pendant toute la septième année, ANDRÉ RENAULT prendra en charge le coût de réparation ou de remplacement du produit dans la limite de 50 % de son prix d'achat, le reste éventuel du coût étant à la charge de l'acheteur,

Pendant toute la huitième année, ANDRÉ RENAULT prendra en charge le coût de réparation ou de remplacement du produit dans la limite de 25 % de son prix d'achat, le reste éventuel du coût étant à la charge de l'acheteur,

Dans l'hypothèse où l'acheteur bénéficierait d'une garantie commerciale d'une durée de 8 ans (s'il s'est enregistré en ligne – voir modalités ci-dessus), ladite garantie commerciale d'une durée de 9 ans sera dégressive au-delà de 6 ans dans les conditions suivantes :

De la première année à la fin de la cinquième année, en cas de mise en œuvre de la présente garantie par vos soins, ANDRÉ RENAULT prendra en charge la totalité (100 %) du prix de la réparation ou du remplacement du produit,

Pendant toute la sixième année, ANDRÉ RENAULT prendra en charge le coût de réparation ou de remplacement du produit dans la limite de 70 % de son prix d'achat, le reste éventuel étant à la charge de l'acheteur,

Pendant toute la septième année, ANDRÉ RENAULT prendra en charge le coût de réparation ou de remplacement du produit dans la limite de 50 % de son prix d'achat, le reste éventuel du coût étant à la charge de l'acheteur,

Pendant toute la huitième année, ANDRÉ RENAULT prendra en charge le coût de réparation ou de remplacement du produit dans la limite de 20 % de son prix d'achat, le reste éventuel du coût étant à la charge de l'acheteur,

Pendant toute la neuvième année, ANDRÉ RENAULT prendra en charge le coût de réparation ou de remplacement du produit dans la limite de 10 %.

Il convient de préciser que :

- le coût de la réparation ou du remplacement du produit est entendu pièces et main d'œuvre comprises, hors coûts éventuels de livraison chez l'acheteur. Il est ici précisé qu'ANDRÉ RENAULT ne livre ses produits qu'à ses revendeurs et non directement chez l'acheteur,
- le prix d'achat du produit est le prix total TTC qui figure sur la facture d'achat du produit.

L'attention de l'acheteur est attirée sur le fait que tout remplacement ou réparation d'un produit au titre de la présente garantie commerciale ne fera en aucun cas courir un nouveau délai de garantie égal à la durée initiale à partir de la date de remplacement ou de réparation. Sous réserve des dispositions de l'article L.217-28 du Code de la consommation (mentionné ci-dessus), la durée de la présente garantie commerciale continuera de s'écouler, en dépit de la réparation ou du remplacement, à partir de la date d'achat du produit (date inscrite sur le présent document faisant foi). En aucun cas ces dispositions ne viennent exclure, pendant la durée de la garantie légale de conformité, l'application de l'article L.217-13 du Code de la consommation qui dispose :

« Tout bien réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six mois ».

« Dès lors que le consommateur fait le choix de la réparation mais que celle-ci n'est pas mise en œuvre par le vendeur, la mise en conformité par le remplacement du bien fait courir, au bénéfice du consommateur, un nouveau délai de garantie légale de conformité attaché au bien remplacé. Cette disposition s'applique à compter du jour où le bien de remplacement est délivré au consommateur ».

**Réclamation au titre de la garantie**  
Toutes les réclamations au titre de la garantie doivent être faites auprès du vendeur auprès duquel l'acheteur a fait l'achat du produit.

Dans le cas d'un déménagement de l'acheteur (sous réserve que celui-ci soit situé dans le champ d'application territorial de la présente garantie), ce dernier recherchera

\*FCBA (Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement). L'ensemble des matelas André Renault est certifié par CTB literie et par le FCBA (Centre Technique du Bois et de l'Ameublement). Suivant les spécifications du référentiel de certification CTB Literie ([www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)) du FCBA, seules les modifications d'un matelas - utilisé dans des conditions normales et associé à un sommier conforme aux prescriptions du fabricant - supérieures aux spécifications énoncées par le FCBA ci-après indiquées, permettent à l'acheteur de bénéficier de la garantie contractuelle. Référentiel FCBA : sont considérées normales les pertes de hauteur du matelas qui n'excèdent pas 9 % par rapport à la hauteur totale du matelas.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site du FCBA, [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

le vendeur de produits ANDRÉ RENAULT similaires le plus proche : [andre-renault.com/magasin-literie](http://andre-renault.com/magasin-literie)

Lorsqu'il actionne la garantie commerciale, l'acheteur devra présenter au revendeur, outre la facture du produit concerné par cette garantie, le bon de garantie original tel que livré avec ce produit.

## Contenu de la garantie

Pendant toute la durée de la garantie, ANDRÉ RENAULT s'engage à réparer ou à remplacer (pièces et main d'œuvre comprises) un produit reconnu défectueux du fait d'un vice de fabrication ou de matière. Au sens de la présente garantie commerciale, ANDRÉ RENAULT garantit l'acheteur contre toute rupture ou déformation anormale du sommier le rendant impropre à l'usage, quand bien même cette rupture ou déformation ne serait pas due à un vice ou un défaut antérieur à l'achat du produit. C'est en cela que notre garantie commerciale s'applique en sus de la garantie légale de conformité ou de la garantie des vices cachés. En outre, vous bénéficiez (si vous êtes domicilié dans le champ d'application de la garantie) de l'analyse d'un technicien se déplaçant chez vous pour étudier votre réclamation.

Sous réserve des exclusions définies ci-dessous, les matières de rembourrage et le cœur des matelas sont garantis pendant toute la période de garantie contre toute déformation ou affaissement anormal (exceptés les coutils, tricot et les fils).

Dans le cas où la prise en charge d'une réparation ou d'un remplacement ne serait que partielle en application de la dégressivité telle que stipulée ci-dessus, ANDRÉ RENAULT adressera à l'acheteur un devis précisant le prix de la réparation ou du remplacement, déduction faite de la prise en charge effective. L'acheteur devra accepter ce devis pour actionner la garantie.

Dès lors, une déformation normale ou un affaissement normal selon le référentiel de certification CTB Literie ([www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)) du CTBA/FCBA \* (ci-après présente) des éléments de surface et de contact n'est pas couvert par la présente garantie.

Sont exclus de la présente garantie :

- toute déformation ou tout affaissement dû à un usage anormal du matelas (saut sur le matelas par exemple), principalement au regard des recommandations décrites ci-dessous,
- toute détérioration consécutive à un accident, à l'usage de la force,
- toute détérioration volontaire,
- toute constatation d'humidité ou exposition à une chaleur anormale,
- toute modification volontaire apportée au matelas.

La garantie contractuelle est aussi exclue :

- pour tout matelas qui ne repose pas sur un sommier neuf, à lattes ou tapissier, de dimension correspondant à la dimension du matelas ou si le sommier sur lequel il repose présente une déformation,
- pour tout matelas présentant des tâches ou salissures, notamment d'urine, de sang ou de tout autre nature.
- la présence de petites bouloches sur le tricot et/ou le coutil.
- pour toute utilisation anormale du matelas.

Modalités d'appréciation des conditions d'exclusion de la présente garantie

Lorsque l'acheteur souhaite mettre en œuvre la présente garantie, il procède comme indiqué au titre de la section « Réclamation au titre de la garantie ».

Après avoir pris contact avec le revendeur dans les conditions ci-dessus, celui-ci fera déplacer un technicien ANDRÉ RENAULT afin qu'il puisse venir examiner le produit, ainsi que la demande de l'acheteur.

Ledit technicien examinera le produit au regard de la réclamation et dressera un rapport, qu'il signera et fera signer à l'acheteur. Une copie de ce rapport sera transmise au magasin revendeur quelques jours après l'intervention du technicien.

Ensuite, le service qualité ANDRÉ RENAULT décidera de la prise en charge ou non du produit au titre de la présente garantie commerciale et adressera sa réponse par e-mail au revendeur dans un délai de 2 à 4 semaines.

En cas de remplacement de produit, le nouveau produit sera livré chez le revendeur (ANDRÉ RENAULT ne prend pas en charge la livraison du magasin revendeur au client final). L'acheteur devra s'organiser avec le revendeur pour la livraison du produit de remplacement et la restitution concomitante du produit remplacé.

En cas de réparation, un technicien mandaté par ANDRÉ RENAULT interviendra chez l'acheteur pour procéder à ladite réparation. Le technicien contactera l'acheteur en vue de fixer un rendez-vous. Dans le cas où l'acheteur ne serait pas présent au rendez-vous, la garantie sera caduque. Aucun rendez-vous ne pourra être décalé ou annulé par l'acheteur sans respect d'un préavis de trois jours.

# Utilisation

## Recommandations à lire attentivement

André Renault n'utilise que des matériaux de qualité pour la fabrication de ses matelas. En outre, tous les produits André Renault sont soumis à des contrôles rigoureux, tout au long du processus de fabrication.

Les matières premières utilisées garantissent de la qualité des produits mais par mesure d'hygiène, il est recommandé de changer sa literie au bout de 10 ans maximum, selon les recommandations de Parlons Literie disponible sur son site internet : <https://parlonsliterie.com/presse/quel-age-a-ma-literie/>.

Pour conserver une literie en bon état il est indispensable de respecter les règles élémentaires d'entretien et d'utilisation suivantes :

- 1 — Posez le matelas sur un sommier neuf, à lattes ou tapissier, de même dimension que le matelas.
- 2 — Protégez votre matelas avec une alèse ou un protège matelas non plastifié de manière à ne pas empêcher la ventilation du matelas.
- 3 — Ôtez de temps en temps l'alèse qui recouvre votre matelas pour l'aérer et laver l'alèse régulièrement.
- 4 — Inversez régulièrement tête et pieds de votre matelas pour répartir l'usage (1 fois / semaine après l'achat pendant 1 mois).
- 5 — Retournez régulièrement votre matelas, notamment s'il possède une face été et une face hiver (1 fois / semaine après l'achat pendant 1 mois).
- 6 — Passez l'aspirateur sur le sol et dépoussiérez également la face interne de votre sommier (ne pas aspirer les 2 faces du matelas). S'il s'agit d'un sommier à lattes, n'oubliez pas de les nettoyer régulièrement.
- 7 — Aérez votre chambre. Ouvrez le lit pendant 2 heures environ avant d'aérer la chambre. Ensuite ouvrez les fenêtres. Ceci évitera que le contraste chaud/froid ne fasse condenser l'humidité contenue dans le matelas et permettra d'éliminer l'humidité corporelle de la nuit. La température idéale de la chambre se situe entre 15 et 20 °C.
- 8 — Pour les matelas déhoussables, suivre les conditions de lavage selon l'étiquette sur la housse. Les matelas avec une housse sans étiquette ne sont pas prévus au lavage.
- 9 — Ne pas boire ou manger dans son lit au risque de tâcher le matelas voire de le rendre impropre à l'usage.
- 10 — Ne pas laisser des enfants sauter sur la literie au risque d'entraîner un affaissement anormal.
- 11 — Évitez la présence d'animaux dans la chambre et sur le lit.
- 12 — Ne pas fumer dans votre lit.

Comme tous les nouveaux produits, les matelas André Renault peuvent dégager au début de leur utilisation une odeur spécifique absolument inoffensive et qui se volatilise en quelques jours (suivre la recommandation N° 3).

SI VOUS SOUHAITEZ DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS OU SI VOUS AVEZ UN PROBLÈME QUELCONQUE, N'HÉSITEZ PAS À VOUS ADRESSER À VOTRE REVENDEUR ANDRÉ RENAULT QUI VOUS APPORTERA LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES. NOUS VOUS SOUHAITONS UNE BONNE NUIT AINSI QU'UN SOMMEIL CONFORTABLE ET SAIN DANS VOTRE NOUVELLE LITERIE ANDRÉ RENAULT.

# Congratulations!

You have just purchased an André Renault mattress. It has been manufactured and checked with the greatest care. Before it is used, we would invite you to read the following warranty and recommendations. These will allow you to use your bedding under the best conditions. We hope that you will have very good nights' sleep.

## Online registration

Benefit from an additional one-year warranty (in addition to the 5/8 years warranty provided under this commercial warranty) on your product! To do this, it is necessary to :

- have ANDRÉ Renault's distributor fill out the coupon at the end of the commercial warranty contract, and

- fill in the information requested in the warranty form in the «warranty and satisfaction» section (<https://www.andre-renault.com/content/33-formulaire-de-garantie>) available on [www.andre-renault.com](http://www.andre-renault.com) within 8 days of the date of purchase (as stated herein).

The customer's stub must be kept by the buyer with the pertinent invoice and produced whenever the warranty is to be used.

This online registration allows us to collect your personal data in order to send you commercial communications .

## How to implement legal warranties

In accordance with the provisions of Article D. 211-2 of the Consumer Code and its annex, buyers are expressly informed that they have legal warranties (the legal warranty of compliance and warranty against hidden defects) under the following terms and conditions:

«The consumer has a period of two years from the delivery of the goods to obtain the implementation of the legal warranty of compliance in the event of the appearance of a lack of compliance. During this period, the consumer is only required to establish the existence of the lack of compliance and not the date of its appearance ».

«Where the contract for the sale of the goods provides for the continuous supply of digital content or digital service for a period exceeding two years, the legal warranty shall apply to that digital content or digital service throughout the period of supply provided for. During this period, the consumer is only required to establish the existence of the lack of compliance affecting the digital content or digital service and not the date of its appearance ».

«The legal warranty of compliance entails an obligation for the professional, if necessary, to provide all the updates necessary to maintain the compliance of the good.

“The legal warranty of compliance gives consumers the right to repair or replace their goods within thirty days of their request, without charge and without major inconvenience to them.

«If the goods are repaired under the legal warranty of compliance, the consumer is granted a six-month extension of the initial warranty.

“If the consumer requests that the goods be repaired, but the seller imposes their replacement, the legal warranty of compliance shall be renewed for a period of two years from the date of replacement of the goods.

«The consumer may obtain a reduction in the purchase price by retaining the goods or terminating the contract by being reimbursed in full against the restitution of the goods, if:

«1. the professional refuses to repair or replace the good »;

“2. the repair or replacement of the good takes place after a period of thirty days »;

«3. the repair or replacement of the good causes a major inconvenience for the consumer, in particular when the consumer definitively bears the costs of taking back or removing the non-complying good, or if he/she bears the costs of installing the repaired or replacement good »;

«4° the non-compliance of the good persists despite the unsuccessful attempt to make the seller comply ».

«The consumer is also entitled to a reduction in the price of the goods or to the termination of the contract where the lack of compliance is so serious that it justifies the immediate reduction in the price or termination of the contract. The consumer is then not obliged to request the repair or replacement of the goods in advance ».

«The consumer is not entitled to the resolution of the sale if the lack of compliance is minor ».

«Any period of immobilisation of the property for repair or replacement shall suspend the warranty that remained until the reconditioned property was issued ».

«The rights mentioned above result from the application of Articles L. 217-1 to L. 217-32 of the Consumer Code ».

«A seller who obstructs the implementation of the legal warranty of compliance in bad faith shall be liable to pay a civil fine of up to €300,000, which may be increased to 10% of the average annual turnover (Article L. 241-5 of the Consumer Code) ».

«Under Articles 1641 to 1649 of the Civil Code, the consumer also benefits from the legal warranty of hidden defects for a period of two years from the discovery of the defect. This warranty entitles the consumer to a price reduction if he/she keeps the good or to a full refund if the good is returned ».

## Commercial warranty

In addition to the legal warranties described above, ANDRÉ RENAULT grants the buyer an additional contractual warranty on a sliding scale under the conditions and according to the methods described below. This commercial warranty is granted free of charge to the buyer, subject to the sliding-scale conditions described in the Operation of the Warranty section.

This commercial warranty is valid for purchases made in metropolitan France (excluding Corsica).

This commercial warranty is granted to the buyer by ANDRÉ RENAULT, a simplified joint-stock company with a sole shareholder and a capital of €7,847,360.00, duly registered with the RCS (Trade and Companies Register) of SAINT-NAZAIRE under no. 408 570 356, the registered office of which is located at ZI Beau Soleil, route de Missillac, in SAINT-GILDAS-DES-BOIS (44530), through the intermediary of its distributor-dealers who can be found on the André Renault website: [andre-renault.com/magasin-literie](http://andre-renault.com/magasin-literie)

### Duration of warranty

ANDRÉ RENAULT hereby provides a 5-year warranty for your purchase of a single mattress (or a 6-year warranty, if the buyer has registered online – see terms and conditions above) or for a period of 8 years for the purchase of a double mattress with an André Renault bed base (or 9 years, if the buyer has registered online – see terms and conditions above) from the date of purchase indicated by your seller in this commercial warranty agreement.

When the buyer, during the course of the legal warranty or commercial warranty granted thereto, requests that ANDRÉ RENAULT, undertake a repair covered by this warranty, any period of immobilisation shall suspend the warranty that remained until the delivery of the repaired good. This period runs from the request for intervention by the buyer or the making available for repair or replacement of the goods in question, if this starting point proves to be more favourable for him/her. The warranty period is also suspended when the buyer and ANDRÉ RENAULT enter into negotiations for an amicable settlement (Article L.217-28 of the Consumer Code).

Without prejudice to the application of the legal warranties as mentioned above, this 8-year commercial warranty shall operate on a sliding scale after 5 years, under the following conditions: From the first year to the end of the fifth year, in the event of the implementation of the

warranty, ANDRÉ RENAULT shall bear the entire (100%) price of the repair or replacement of the Product. During the entire sixth year, ANDRÉ RENAULT shall bear the cost of repair or replacement of the Product within the limit of 70% of its purchase price, the remainder, if any, being borne by the buyer. During the seventh year, ANDRÉ RENAULT shall bear the cost of repair or replacement of the Product within the limit of 50% of its purchase price, the remainder, if any, being borne by the buyer. During the eighth year, ANDRÉ RENAULT shall bear the cost of repair or replacement of the Product within the limit of 25% of its purchase price, the rest of the cost, if any, being borne by the buyer.

In the event that the buyer has an 8-year commercial warranty (if he has registered online – see terms and conditions above), the said 9-year commercial warranty shall operate on a sliding scale after 6 years under the following conditions:

From the first year to the end of the fifth year, in the event that you implement this warranty, ANDRÉ RENAULT shall cover the entire (100%) price of the repair or replacement of the product. During the entire sixth year, ANDRÉ RENAULT shall bear the cost of repair or replacement of the Product within the limit of 70% of its purchase price, the remainder, if any, being borne by the buyer. During the seventh year, ANDRÉ RENAULT shall bear the cost of repair or replacement of the Product within the limit of 50% of its purchase price, the remainder, if any, being borne by the buyer. During the eighth year, ANDRÉ RENAULT shall bear the cost of repair or replacement of the Product within the limit of 20% of its purchase price, the remainder, if any, being borne by the buyer. During the ninth year, ANDRÉ RENAULT shall bear the cost of repairing or replacing the product up to a limit of 10%.

It should be noted that:

- the cost of repairing or replacing the product is understood to be parts and labour included, excluding any delivery costs to the buyer. It is specified here that ANDRÉ RENAULT only delivers its products to resellers and not directly to the buyer,
- the purchase price of the product is the total price including tax that appears on the purchase invoice of the product.

The buyer's attention should be drawn to the fact that any replacement or repair of a product under this commercial warranty shall in no case incur a new warranty period equal to the original period from the date of replacement or repair.

Subject to the provisions of Article L.217-28 of the Consumer Code (mentioned above), the duration of this commercial warranty shall continue to run, despite repair or replacement, from the date of purchase of the product (date indicated on this document). Under no circumstances shall these provisions exclude, during the period of the legal warranty of compliance, the application of Article L.217-13 of the Consumer Code which states that:

«Any item repaired under the legal warranty of compliance shall benefit from an extension of this warranty by six months. If the consumer chooses the repair but it is not implemented by the seller, compliance by replacing the good shall cause a new period of legal warranty of compliance to run for the consumer with regard to the replaced good. This provision shall apply from the day on which the replacement good is delivered to the consumer.»

## Warranty claims

All warranty claims must be made to the seller from whom the buyer purchased the product.

In the event that the buyer changes his/her place of residence (provided that the latter is located within the territorial scope of this warranty), the latter will seek the nearest seller of similar ANDRÉ RENAULT products: [andre-renault.com/magasin-literie](http://andre-renault.com/magasin-literie)

When activating the commercial warranty, the buyer must present to the reseller, in addition to the invoice of the product to which this warranty refers, the original warranty voucher as delivered with this product,

## Content of the warranty

For the duration of the warranty, ANDRÉ RENAULT undertakes to repair or replace (including parts and labour) a product recognised as defective due to a manufacturing or material defect.

Within the meaning of this commercial warranty, ANDRÉ RENAULT shall cover the buyer against any rupture or abnormal deformation of the bed base that makes it unfit for use, even if this rupture or deformation is not due to a flaw or defect prior to the purchase of the product. This is why our commercial warranty applies in addition to the legal warranty of compliance or the warranty of hidden defects. In addition, you shall benefit (if you are domiciled within the scope of the warranty)

from the analysis of a technician, who shall visit your home to study your claim.

Subject to the exclusions defined below, the upholstery materials and the core of the mattresses are covered for the entire warranty period against any abnormal deformation or sagging (except knitwear and yarns).

In the event that the support of a repair or replacement is only partial in application of the sliding scale as stipulated above, ANDRÉ RENAULT shall send the buyer an estimate specifying the price of the repair or replacement, minus the actual support. The buyer shall have to accept this quote to activate the warranty.

Consequently, normal deformation or normal sagging according to the CTB Literie ([www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)) certification standard of the CTBA/FCBA \* (hereinafter presented) of the surface and contact elements is not covered by the present guarantee.

The following are also excluded from this warranty :

- Any distortion or sagging due to abnormal use of the mattress (jumping on the mattress, for example),
- Any damage caused by an accident or the use of force,
- Any voluntary damage,
- Any noticing of humidity or exposure to abnormal heat,
- Any voluntary modification made to the mattress.

The contractual warranty also excludes :

- Any mattress that is not on a new bed frame, a bed frame with slats or a covered slats matching the size of the mattress or if the bed frame that it is on is distorted.
- For any mattress that is stained or soiled, in particular by urine, blood or by any other kind of substance.
- The presence of small pilling on the knit and/ or the fabric.
- For any abnormal use of the mattress

\*FCBA (French Technological Institute for Forest Cellulose Timber in Construction Furniture) reference guide All ANDRÉ RENAULT mattresses are certified by the FCBA (Wood and Furniture Technical Centre). According to the specifications of the FCBA's CTB Literie certification reference guide ([www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)), only changes in a mattress – used under normal conditions and combined with a bed frame that complies with manufacturers' instructions – over and above the specifications detailed by the FCBA indicated below allow the Buyer to benefit from the contractual warranty. FCBA reference guide : Losses in mattress height that do not exceed 9% to the total mattress height. For more information, please visit the FCBA website, [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

# Warranty

Commercial Warranty Agreement on a Sliding Scale | Mattress

How to evaluate the conditions of exclusion from this warranty

When the buyer wishes to enforce this warranty, he/she shall proceed as described under the section "Warranty Claim".

After the reseller has been contacted under the above conditions, the reseller shall send an ANDRÉ RENAULT technician to examine the product, as well as the buyer's request.

The said technician shall examine the product in relation to the claim and draw up a report, which he and the buyer shall sign. A copy of this report shall be sent to the retail store a few days after the technician has been assigned.

ANDRÉ RENAULT's quality department will then decide whether or not to cover the product under this commercial warranty and shall send its reply by e-mail to the reseller within 2 to 4 weeks.

In the event of product replacement, the new product shall be delivered to the reseller (ANDRÉ RENAULT will not bear the costs of the delivery from the reseller's store to the end customer). The buyer must arrange the delivery of the replacement product and the return of the replaced product with the reseller.

In the event of a repair, a technician appointed by ANDRÉ RENAULT shall arrange for the said repair with the buyer. The technician will contact the buyer to arrange an appointment. In the event that the buyer is not present at the appointment, the warranty shall lapse. No appointment can be postponed or cancelled by the buyer without three days' notice.

# Use

## Recommendations to be read carefully

André Renault uses only quality materials to make its mattresses. In addition, all André Renault products are subject to rigorous checks throughout the whole manufacturing process.

The raw materials used guarantee the quality of the products but as a hygiene measure, it is recommended to change your bedding after 10 years at the most, according to the recommendations of Parlons Literie available on its website : <https://parlonsliterie.com/presse/quel-age-a-ma-literie/>.

To keep bedding in good condition, it is essential to observe the following basic rules for maintenance and use:

- 1 — Place the mattress on a new bed frame, a bed frame with slats or a boxspring, of the same size as the mattress.
- 2 — Protect your mattress with a draw sheet or a mattress protector that is not plastic-coated so as not to prevent the ventilation of the mattress.
- 3 — From time to time remove the draw sheet covering your mattress to air it and wash the draw sheet regularly.
- 4 — Turn round the head and foot ends of your mattress regularly to even out usage (once a week after purchase for 1 month).
- 5 — Turn your mattress over regularly, especially if it has a summer and winter side (once a week after purchase for 1 month).
- 6 — Vacuum the floor and also dust the inside of your bed frame (do not vacuum both sides of the mattress). If it is a bed frame with slats, do not forget to clean them regularly.
- 7 — Air your bedroom. Undress the bed about 2 hours before airing the bedroom. Then open the windows. This will prevent the hot/cold contrast from condensing the humidity contained in the mattress and will allow the night-time bodily humidity to be removed. The ideal temperature of the bedroom is between 15 and 20°C.
- 8 — For mattresses with detachable covers, follow the washing conditions according to the label on the cover. Mattresses with a cover without a label are not suitable for washing.
- 9 — Do not eat or drink in your bed as this may stain the mattress or even make it unfit for use.
- 10 — Do not let children jump on the bedding as this may result in abnormal sagging.
- 11 — Avoid the presence of animals in the bedroom and on the bed.
- 12 — Do not smoke in your bed.

Like all new products, when they are first used, André Renault mattresses may emit a specific smell that is absolutely harmless and which vanishes in a few days (follow the recommendation N° 3).

IF YOU WANT MORE INFORMATION OR IF YOU HAVE ANY PROBLEM, PLEASE CONTACT YOUR ANDRÉ RENAULT RETAILER WHO WILL PROVIDE YOU WITH THE NECESSARY INFORMATION. WE WISH YOU A GOOD NIGHT AND A COMFORTABLE AND SOUND SLEEP IN YOUR NEW ANDRÉ RENAULT BEDDING.



# Volet Client à conserver

Volet à conserver et à présenter à votre revendeur  
André Renault en cas de réclamation.

## *Customer section to be retained*

Section to be retained and presented to your André Renault retailer  
in the event of a claim.

Nom / Surname .....

Prénom / Name .....

Adresse / Address .....

.....

Ville / City.....

Code postal / Postcode .....

Tél. / Tel. ....

Date de l'achat / Date of purchase .....

Référence du produit / Product reference.....

.....

.....

Cachet du distributeur / Distributor's stamp





ANDRÉ RENAULT,  
LE GRAND NOM  
DE LA LITERIE DEPUIS

60 ANS



ANDRÉ RENAULT

ARTISAN LITIER FRANÇAIS DEPUIS 1960